

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 8 juillet 2011 à 20 heures 30

Présents : Bernard Vougnon, Colette Henriet, Jean-Luc Guillaume, Alain Roset, Daniel Moine, Michel Hummel, Jean Luc Royer, Céline Gayet.

Absents:

Jérôme Gayet donne procuration à Jean-Luc Guillaume, Marie-Jo Vergon-Trivaudet à Alain Roset, Jean-François Bertin à Céline Gayet, Claude Crance à Colette Henriet, Jean-Paul Maujean à Bernard Vougnon, Philippe Tisserand à Michel Humel.

Dominique Rieffel.

Secrétaire de séance : Alain Roset

Informations

* Départ de Mme Nann.

Mme Nann remercie le conseil municipal et tous les chaucennois qui se sont manifestés à l'occasion de son départ en retraite.

* Etude Lanterne.

Dans le cadre de l'étude menée pour l'aménagement de la Lanterne hors Chaucenne, le SICA a confié le projet au cabinet Eaux Continentales.

Celui-ci sera amené à pratiquer des pêches d'inventaire sur les communes de Chaucenne, Pelousey et Chevigney.

* Contrat Etat / ONF.

L'Etat procède à un versement compensateur à l'ONF pour la gestion de son domaine forestier jusqu'en 2016.

Après cette date, il est projeté d'instituer une nouvelle taxe à destination des collectivités qui se monterait à 5 € l'ha.

* Facturation eau.

Le gestionnaire des appartements de la maison Da Mota nous informe d'une erreur dans sa communication des index de consommation d'eau.

Un problème lors du relevé d'index à l'occasion du départ d'un locataire a eu pour conséquence de surfacturer 31 m3 au locataire entrant.

Il convient de pratiquer un avoir sur la facture de cette personne.

* Association « les Pampilles ».

Lors du précédent conseil municipal, l'association a sollicité une subvention de la commune pour l'organisation du festival de théâtre de rue.

Une subvention de 600 € lui a été accordée.

Monsieur le Maire indique que la CAGB, sollicitée également, lui accorde une subvention de 600 €.

* Restriction d'usage de l'eau.

Monsieur le Préfet nous informe que l'arrêté de niveau 2 du 30 mai 2011 portant limitation provisoire des usages de l'eau est maintenu.

* Inscription scolaire.

Mme et M. Corlet habitant chemin des Prés hébergent leur petit-fils.

Il est décidé de transmettre le dossier au SIVOM qui vérifiera s'il existe un jugement donnant le droit de garde à un des parents ou à ses grands-parents et donc, qui préciserait la domiciliation de l'enfant.

* Réseau eaux usées.

L'agence de l'eau a retenu notre demande de subvention concernant l'étude de réhabilitation du réseau des eaux usées pour 50% du montant de l'étude soit 5 300€.

L'estimation du montant des travaux pour la réhabilitation du réseau en rive gauche le la Lanterne est de 47 805 €HT selon le cabinet Sciences et Environnement.

La consultation lancée à cette occasion a recueilli quatre offres :

- Entreprise TPRE d'Arc les Gray pour 80 742 €HT,
- Entreprise HEITMANN de Velesmes Essart pour 126 010 €HT,
- Entreprise CLERC Véronique de Charnay pour 39 928 €HT,
- Entreprise ACCOBAT de Besançon pour 47 995 €HT.

La maîtrise d'œuvre proposée par le cabinet Sciences et Environnement s'élève à 2 500 €HT.

Délibérations

* Réhabilitation réseau eaux usées.

Il est proposé de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet Sciences et Environnement pour un montant de 2 500 €HT.

Vote pour à l'unanimité

* Rémunération assistante d'accueil halte garderie.

L'assistante d'accueil de la halte garderie a droit à 3 semaines de vacances.

Les besoins en travaux de ménage nous conduisent à lui demander de prendre 2 semaines de congés et à travailler une semaine. Sa semaine de congé lui sera payée et elle bénéficiera d'un contrat de travail pour la semaine de ménage, ce pour quoi elle a donné son accord.

Autoriser le Maire à conclure le contrat de travail supplémentaire.

Vote pour à l'unanimité

* Commandes groupées.

La communauté d'agglomération dans le cadre de l'aide aux communes, propose de mettre en place un marché de commandes groupées pour l'achat de sel de déneigement en 2011 et de fuel en 2012. Il est proposé d'adhérer au groupement de commandes.

Vote pour à l'unanimité

* Toit de l'église

Les plis relatifs aux offres ont été ouverts le 6 juillet par la commission d'appels d'offres. Le marché comporte 6 lots :

- Lot 1 : eaux pluviales. Estimation de l'architecte : 9 800 €HT

2 offres : entreprise ACCOBAT pour 10 246 €HT entreprise PARENTE pour 106 072 €HT

Lot 2 : maçonnerie. Estimation de l'architecte : 50 500 €HT
1 offre : entreprise PARENTE pour
41 611 €HT

Lot 3 : Charpente, échafaudage, couverture, zinguerie. Estimation de l'architecte : 141
200 €HT

4 offres : entreprise Toitures de Franche-Comté pour 98 825 €HT

entreprise Chardeyron pour 105 870 €HT entreprise Pateu et Robert pour 134 969 €HT entreprise Nouveau pour 99 980 €HT

- Lot 4 : Serrurerie. Estimation de l'architecte : 3 900 €HT

Aucune offre

- Lot 5 : Menuiserie. Estimation de l'architecte : 5 000 €HT

Aucune offre

Lot 6 : Electricité : Estimation de l'architecte : 3 100 €HT
2 offres : entreprise Prêtre pour
2 547€HT

entreprise EGB pour 2 200€HT

Une consultation complémentaire de quelques entreprises sera lancée pour les lots non pourvus. Il est proposé d'autoriser le Maire à signer les marchés dès que la commission d'appels d'offres aura analysé et contrôlé les offres en fonction du règlement de la consultation. Votre pour à l'unanimité.

* Parking face à la mairie.

Le mur mitoyen construit par M. Millet empiète sur le domaine communal.

Il a été proposé à M. Millet d'entériner le fait et, en contrepartie, d'échanger une petite parcelle d'environ 22 ca en bordure de la Lanterne.

Un plan de bornage a été réalisé par un géomètre aux frais de la commune, plan signé par M. Millet.

Par la suite, M. Millet refuse de signer le PV du plan de bornage présenté par le géomètre.

Après de multiples courriers et rencontres pour expliquer et négocier avec M. Millet, celui-ci refuse catégoriquement la proposition de la commune.

Il est proposé de mener des consultations juridiques afin de connaître précisément les droits de la commune en la matière.

Autoriser le Maire à consulter juridiquement et éventuellement ester en justice.

Vote pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 00.